

Quand vous regardez votre téléphone, qui regarde la route ?



Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur

👁 La distraction visuelle
Le conducteur quitte la route des yeux

🗣 La distraction cognitive
Le conducteur se concentre sur la conversation ou sur ce qu'il lit plutôt que sur la route et la conduite

👂 La distraction auditive
Le conducteur n'est plus attentif aux bruits extérieurs qui peuvent le prévenir d'un éventuel danger

👋 La distraction physique
Le conducteur ne tient plus son volant à deux mains lorsqu'il compose un numéro, envoie un message ou tient son téléphone en main

Pour en savoir plus

Découvrez davantage de conseils sur le site de la Délégation de la sécurité routière. Infographies, vidéos, campagnes, vous avez à votre disposition de nombreuses ressources pour permettre une bonne intégration des mesures préconisées en matière de prévention du risque routier.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Accédez à www.securite-routiere.gouv.fr



Document conçu et réalisé par AMET Santé au Travail - Siret 7856569500020
Crédits photos : ©Flaticon ©Freepik

**CONDUIRE OU
TÉLÉPHONER ?**

IL FAUT CHOISIR

- MAINTIEN EN EMPLOI -



contact@amet.org

01 49 35 82 50

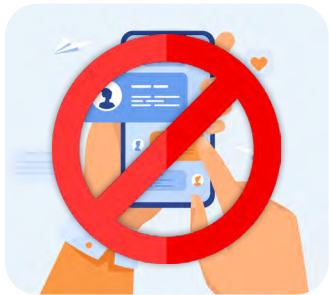


www.amet.org

Tout savoir sur le téléphone au volant

Le tort des personnes qui utilisent leur smartphone en conduisant est de penser que l'on est capable de focaliser de la même façon son attention sur deux choses à la fois : la conduite et son téléphone.

C'est l'inverse qui se produit : lorsque l'on se sert de son smartphone au volant ou au guidon de son véhicule, il y a conflit d'attention entre le fait de se concentrer sur la route et l'immersion sur un écran ou la réaction à une notification ou un appel.



La conduite réclame toute votre attention et celle-ci n'est pas sécable avec l'attention que demande l'usage d'un smartphone.

Effet sur la conduite

- **Augmentation du temps de réaction**
Augmentation moyenne de 50%
- **Une réduction de la distance de sécurité**
- **Une difficulté à maintenir le véhicule dans la voie de circulation**
Conduite en zigzag
- **Une difficulté à maintenir une vitesse adaptée**
Ralentissements ou accélérations involontaires



Conséquences

- x 3** Téléphoner en conduisant multiplie par 3 le risque d'accident
- x 23** Écrire ou lire un sms multiplie par 23 le risque d'accident
- 10 %** L'usage du téléphone au volant est impliqué dans 10 % des accidents corporels

Prévention

- ✓ **Analyse de vos communications : Pourquoi user du téléphone lors de la conduite ?**
Urgence, nécessité...
- ✓ **Planification de plages horaires pour les appels**
- ✓ **Renvoi des appels vers une messagerie**
Utilisation d'un « mode conduite »

- ✓ **Pour passer un coup de fil ou récupérer vos messages, arrêtez-vous dans un lieu adapté**

Cela exclut la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, un arrêt en double file ou au feu rouge en ville

Attention

Le kit main libre ou le Bluetooth ne sont pas des dispositifs de sécurité. Leur utilisation diminue tout de même la concentration du conducteur pendant sa conduite. La responsabilité du conducteur peut être engagée en cas d'accident s'il est prouvé qu'il utilisait un téléphone avec ou sans Bluetooth.

Sanctions en cas d'infraction



Utilisation du téléphone à la main ou avec une le port à l'oreille d'un dispositif d'écoute (oreillette, casque, écouteur)

Amende de 135 € + un retrait de 3 points sur le permis de conduire

Ces sanctions s'appliquent même si le est à l'arrêt avec le moteur allumé



Présence dans le champ visuel du conducteur d'un écran électronique en fonctionnement (hors dispositifs d'aide à la conduite ou à la navigation)

Amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros + un retrait de 3 points du permis de conduire